

Esch-sur-Alzette, le 20/04/2022

Appel à candidatures

Prix de musique QuattroPole

Création musicale innovante

Informations sur QuattroPole

- Réseau de villes pour lancer une coopération politique stratégique des quatre villes et pour renforcer la coopération transfrontalière grâce à des projets dans les domaines tels que la culture et le tourisme
- Structure juridique : association de droit allemand
- Secrétariat dans la Maison de la Grande Région à Esch-sur-Alzette, Luxembourg

Descriptif du projet

Les villes de Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves coopèrent au sein d'une région frontalière marquée par une forte diversité culturelle. Dans leur différence et leur complémentarité, les scènes culturelles locales des quatre villes ont le potentiel de contribuer à un sentiment d'appartenance commune à la Grande Région et à l'intégration européenne.

L'objectif du Prix de musique QuattroPole est le renforcement de la mise en réseau transfrontalière des scènes culturelles locales des villes ainsi que l'accroissement de la visibilité du réseau de villes QuattroPole dans la Grande Région et au-delà.

Le Prix de musique QuattroPole sera décerné aux musiciennes et musiciens / compositeurs et compositrices qui utilisent des techniques innovantes issues du numérique. Le Prix de musique est le deuxième pilier de la coopération transfrontalière entre les villes de QuattroPole dans le domaine culturel avec le Prix d'art Robert Schuman.

Description

- Le Prix de musique est doté de 10 000 €, financé par l'association QuattroPole. Le jury se réserve le droit de décerner un prix spécial.
- Le concert des finalistes ainsi que la remise du prix de musique QuattroPole se tiendront le 6 avril 2023 dans la grande salle de diffusion du Saarländischer Rundfunk (SR) à Sarrebruck.
- Des concerts des finalistes dans les autres villes QuattroPole sont envisagés dans les mois qui suivent la remise du prix.

Sitz/Siège

QuattroPole e.V.
c/o Landeshauptstadt Saarbrücken
Rathausplatz 1
D – 66111 Saarbrücken

Geschäftsstelle/Secrétariat :

QuattroPole e.V.
Haus der Großregion / Maison de la Grande Région
11, Boulevard. J.F. Kennedy
L – 4170 Esch-sur-Alzette
Tel: +352 247 80 112 / 115
Mail: info-quattropole@granderegion.net

Bankverbindung / Compte bancaire

Sparkasse Saarbrücken
IBAN: DE91 5905 0101 0067 0795 09
BIC: SAKSDE55

Conditions de sélection et de participation

1. Le prix est décerné aux musiciennes et musiciens / compositrices et compositeurs qui travaillent dans le domaine des musiques actuelles et des musiques savantes (musiques électroniques, expérimentales, contemporaines, etc.) et qui utilisent des techniques innovantes dans le domaine du numérique comprenant effets visuels, performance, etc. Les candidates et candidats devront soumettre trois morceaux composés depuis moins de cinq ans. Ceux-ci pourront comprendre des morceaux encore en devenir.
2. Le musicien ou compositeur / la musicienne ou compositrice s'engage le cas échéant à donner le morceau de musique en concert ou lors d'une performance le jour de la remise du Prix de musique QuattroPole, le 6 avril 2023. Le concert se tiendra dans la grande salle de diffusion du Saarländischer Rundfunk (SR) à Sarrebruck.
3. Les finalistes sélectionnés auront à leur disposition un créneau de 25 minutes (max.) dans lequel une ou plusieurs œuvres soumises au concours pourront être présentées ou jouées. Il est important que celles-ci puissent être jouées dans le cadre des capacités techniques et de la configuration de la salle. Le plan technique correspondant est disponible sur demande. Il est à respecter impérativement.
4. La sélection et la participation au concours sont ouvertes à tous les musiciens et compositeurs / musiciennes et compositrices qui sont nés, vivent, travaillent ou étudient dans les villes de Luxembourg, Metz, Sarrebruck ou Trèves ou dans un rayon de 50 km autour de celles-ci.
5. Le dossier de candidature devra comprendre UN dossier au format PDF composé de :
 - une biographie qui informe sur la/les personne(s) de contact et explique le lien avec la région QuattroPole ou avec une ville de QuattroPole pour laquelle le musicien/compositeur souhaite candidater ;
 - une lettre de motivation avec la description du projet (une page maximum) ;
 - un lien streaming vers trois exemples musicaux (vidéo, morceaux, etc.).
6. Le prix sera décerné par un jury composé de professionnels de la musique. Tout recours par voie juridique est exclu.
7. L'appel à candidatures est ouvert à tout projet musical existant ou en devenir.

Exigences formelles et procédurales

- Remise d'un dossier de candidature en français ou en allemand.
- **Toute la communication** avec QuattroPole e.V. aura lieu exclusivement **en français et/ou en allemand**. Cela vaut aussi bien pour la procédure de candidature que pour le déroulement du projet.
- QuattroPole e.V. et les programmeurs musicaux se réservent le droit d'inviter les candidats à un entretien d'information pour clarifier d'éventuelles questions par rapport à leur dossier. Cet entretien aura lieu dans l'une des quatre villes de QuattroPole ou dans leurs environs.
- Le musicien/compositeur garantit qu'il détient les droits d'auteur des œuvres qu'il présente au concours et que les contenus déposés n'enfreignent aucun droit de marque ou autre droit de propriété d'un tiers.

Date limite de réception des candidatures : 01/11/2022

Réception par courriel à l'adresse quattropole.musikpreis@zoho.com. L'expéditeur est responsable de la réception correcte et dans les délais de son dossier.

Planning :

1^{er} novembre 2022 : Date limite de dépôt des candidatures

Janvier 2023 : Communication des invitations au concert

6 avril 2023 : Concert des finalistes et remise du prix

Annexes

Conditions générales

La réglementation en vigueur en République fédérale d'Allemagne sera applicable.

La voie judiciaire est exclue.

Liens

<http://www.quattropole.org/fr>
